

7.2 Recyclage de matériaux par concassage-criblage

7.2.1 Nature de l'activité

↳ Cette activité est un point important dans le cadre du développement de l'entreprise BONNEAU. Elle concerne le concassage-criblage de matériaux valorisables provenant, de chantiers gérés par l'entreprise ou éventuellement d'autres entreprises. Pour se faire l'entreprise BONNEAU s'assure les services d'un sous traitant spécialisé qui dispose d'une unité mobile de concassage-criblage. Ce groupe mobile sera amené à intervenir par campagnes (1 à 2 campagnes/an sur 3 semaines environ).

↳ En complément de cette installation mobile de concassage, seront utilisés :

- une pelle hydraulique pour l'alimentation du groupe de concassage. Cette pelle interviendra uniquement lors des périodes de fonctionnement du groupe,
- un chargeur déjà présent pour le déstockage des matériaux recyclés et le chargement des camions.

↳ A noter qu'il n'est pas prévu la construction de bâtiments spécifiques à cette activité.

7.2.2 Modalités d'exploitation

↳ Les modalités réglementaires d'exploitation sont définies par ***l'Arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, y compris lorsqu'elles relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques n° 2516 ou 2517***

7.2.3 Volume de l'activité

↳ **A noter qu'il ne s'agira pas d'une activité permanente sur le site.** Le groupe mobile interviendra par campagnes de 3 semaines le plus souvent qui seront programmées à la demande pour traiter les matériaux stockés, limitant ainsi le stock de « tout-venant ». **La périodicité d'intervention sera environ de 1 à 2 campagnes par an.**

↳ Globalement, **10 000 à 30 000 tonnes/an** de matériaux à recycler seront traitées dans cette unité mobile de traitement chaque année. Les matériaux recyclés produits seront stockés au sol au droit de la plate-forme avant d'être évacués pour être réutilisés essentiellement dans des travaux de terrassement de la société.

↳ Cette unité mobile permettra également la récupération de déchets métalliques ou d'autres natures éventuellement présents dans les matériaux à recycler. Ces résidus sont stockés séparément dans une benne dédiée. Ils sont ensuite évacués vers des filières spécifiques de valorisation (1 à 2 évacuations/an).

Photo 10.: Vue sur la benne mise en place pour récupérer les déchets qui ne seront pas stockés.

